

Arrondissement de DRAGUIGNAN



MAIRIE
DE
LE MUY

Code Postal : 83490

Téléphone 04 94 19 84 24

Télécopie 04 94 19 84 39

SERVICE URBANISME

APIJ

A l'attention de l'équipe projet n°1

Immeuble Okabé

67, Avenue de Fontainebleau

94270 LE KREMLIN BICETRE

Le Muy, le 07 Mars 2022

LB/CP/MA/ED/2022

BORDEREAU D'ENVOI

Monsieur,

Suite à la clôture de la concertation publique du projet de centre pénitentiaire du Muy, vous trouverez ci-joint le registre papier de l'enquête publique.

Veillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

**Le Maire
Liliane BOYER**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

Var

COMMUNE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T.)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

Concertation préalable.

Projet de construction d'un centre pénitentiel sur le territoire de la commune du May. Mise en compatibilité du PLU de la commune May.

Mise en compatibilité du SCOT de Dracéni Provence Verdon Agglomération.

Berger
Levrault

réf. 501 051

Berger
Levrault

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Concertation préalable. Projet de construction d'un centre pénitentiaire sur le territoire de la commune du Muy.
Mise en compatibilité du PLU de la commune du Muy. Mise en compatibilité du SCOT de Dnâcénie Provence Verdon Agglomération.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du _____ de

M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : _____

~~Président de la commission d'enquête~~ — Commissaire enquêteur : Garant CNDP

Membres titulaires : M. Mme Zita ETOUNDI qualité Garant CNDP

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 21 janvier 2022 au 4 mars 2022

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : _____

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Garant : Mme Zita ETOUNDI - CNDP 246 bud Saint-Germain - 75007 PARIS

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 21 janvier 2022 à 08 heures 30

Observations de M⁽¹⁾ ZIANA FRANCK DEMUNAS 302
CHEMIN DE TUBANEL Au MUY S'OPPOSE AU PROJET DE
CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE SUR LA
COMMUNE DE LE MUY PAR DES RAISONS ÉCARTÉES QUI SONT LES
SUIVANTES: NOUS SOMMES UN FEMME ET UN PROPRIÉTAIRE D'UNE
MAISON QUI A PERDU L'EAU 3 FOIS DEPUIS 2010, CE QUI A
CONSIDÉRABLEMENT DÉVALUÉ NOTRE BIEN ET AFFECTÉ NOTRE
SÉCURITÉ AINSI IMAGINEZ VOTRE BIEN ET VOTRE L'IMPACT
SUPPLÉMENTAIRE AVEC UNE PRISON À PROXIMITÉ!!!
AINSI QUE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT NATUREL QUI EST
MAGNIFIQUE, PAISIBLE, AVEC UNE BIODIVERSITÉ FORMIDABLE. PAR CONSÉQUENT
JE PENSE QU'IL Y A DES LIEUX BEAUCOUP PLUS APPROPRIÉS QUE
CELUI-CI.

21/1/2022 *[Signature]*

Lundi 24 janvier 2022

Contre le projet M^r Beaumont

Besoin de commerces pas de prison
Médecins.

[Signature]

Lundi 24 Janvier 2022

GRILLO GAETANO - contre ce projet.

302 B chemin Tubanel 83490 le MUY

lundi 24 / 01 / 2022

480 Emplois créés ??? questions ---
favorable aux commerces et médecins. Contre a projet
qui n'apportera rien et va encore de figurer cette folie.

(1) Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Campagne - quelle désolation !!!
M^{me} THEBAULT

Mardi 25 janvier 2022

650 places au MUY (15 ha ?)
page 31 projet TR04ES. 650 places -> entre 30 et
40000 m² ?

Mardi 25 janvier 2022

Contre ce projet.
302 ch de Tubanel 83490 *[Signature]*

Mercredi 26 janvier 2022

Jeudi 27 janvier 2022

Doléances de M. et Mme Guitoun Yannick -
204 chemin de Tubanel

Nous sommes CONTRE ce projet.
Dévaluation de l'habitat: maison perd de sa valeur!
nuisances sonores, pollution visuelle.
Insécurité +++ Destruction zone naturelle, alors que
d'autres terrains isolés ont été proposés.
De plus le bétonnage intensif créerait un gros ruissellement
vers notre quartier qui est déjà victime d'inondations.
La prison est trop à proximité des habitations, commerces
et lycée. Elle peut être déplacée vers un lieu plus isolé
et des emplacements créés réservés.
Le MUY mérite de vrais projets: redynamisation du centre-ville,
dynamisme centre aéré, subvention écoles... pas encore
un projet qui dévalue l'image du village qui ne cesse
de se dégrader depuis des années.
Les projets immobiliers se développent et attirent des familles
et nous sommes également en pénurie de médecins.
NON à la prison.

[Signature]

Vendredi 28 janvier 2022

Lundi 31 janvier 2022

Mardi 1^{er} février 2022

YVES AYMÉ - 19B lechu Rollin - Le Moy

A ce jour, 01/02/22 nous n'avons aucune précision sur position et superficie de ce projet.

1) L'APIJ dans sa brochure note 74ha mais sans implantation précise; le cane de 15ha peut se perdre dans les 74ha annoncés et dont le périmètre est clairement mis en rouge.

J'ai reparté sur la fig 1 ci-dessous la position et les extensions possibles reportées sur la carte publiée par Var Matin versée informatique qui fera l'objet de la fig. 2 jointe ainsi à ce dossier - Fig 2 annexée au poptrp 4

Carte du site à l'échelle

SOURCE : APIJ - Dossier
Projet de construction d'un
Carte du site - annotée par



Fig 2
page 11
qui donne
la
concordance
V/FAU

01/02/22
situation
fausse
après atelier
concordance
du 02/02/22
V/FAU
voir pages
8-10 plus
la réalité

Mais il faut noter dès à présent que ces 74ha représentent EXACTEMENT la surface des zones GAV et FAU du PLU affectées à une zone de développement économique, confirmée par Mme la Maire sur Var Matin le 22/01/22. Le changement d'affectation de terrains agricoles en zone économique aurait été demandé par la Chambre d'Agriculture lors de la présentation du PLU mais qu'impute quelques villages? Changement d'affectation ainsi en rapport avec la future gare LGV qui ne sera pas en travaux en 2030 mais pas avant 2040-2045 (donner de 5000 pages de SNCF Réseau que Mme la Maire n'a pas vu). Mais les élus ont peut-être peur de la maison et la ligne Nouvelle d'autos infos?

2) Sur la publication de Var Matin version informatique, voir fig. 2,

On observe:

- a) une enceinte ss de 9,8ha (305 x 320m)
- b) des extensions vers l'Ouest et le Sud-Ouest de 11,6 ha; zones fléchées + haubans vertes diagonales.
- c) au Sud-Est: une zone de 12,2 ha avec mêmes fléchées
- d) Total: 9,8 + 11,6 + 12,2 = 39,6ha

Même 39 à 40 ha!

Où en est-on? quelle surface?

3) Mme la Maire m'annonce dans une lettre personnelle; 16ha seulement. Parra de 7h à 10 puis 16ha m'est-ce pas une façon d'amadouer la population. Vous voyez, on vous ment nous au milieu du départ!! Manipulation dans le pouvoir LREM est courtoisie! Voir page suivante la fig. 2 qui illustre mes propos.

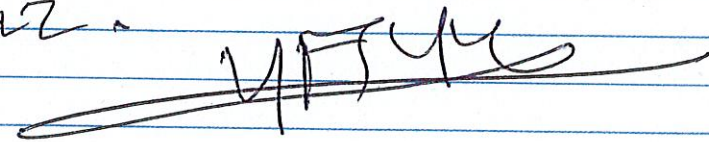
Fig. 2 annexée au dossier [page 6]

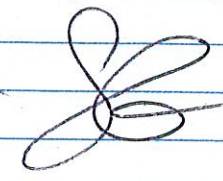
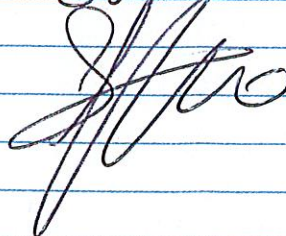
Les Mayois de toute façon ne pardonnent pas le silence dans lequel a évolué ce dossier, bien avant Avril 2021 date de communication par la mairie. Comment oublier que les zones BAU et FAU (74ha) ont fait l'objet de achats successifs par l'EPT depuis de nombreuses années ? Preuve d'une collusion certaine entre les équipes

municipales qui se sont succédés depuis bien longtemps avant LREM et la mairie du MUX? Celles les terrains pourraient avoir diverses destinations: hôpital, HLM, centre d'accueil pour gens de voyage (comme pas avoir ou est impératif) Mais non on a choisi une maison au Nord et au Sud en versant ce que nous dit ce document l'absence de concertation avec l'ADIS...

Pour l'instant, sans ces données précises rien d'autre à annoncer, je souligne cependant l'importance de ne pas modifier l'imperméabilisation des sols en attendant qu'on ait des valeurs déjà visées par les mandats en et objet du PPR.

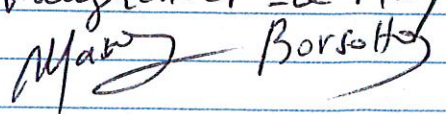
En les autres points je ferai mes observations après la réunion de concertation avec l'ADIS le 02/02/22.



S'oppose à ce projet M^{me} et M^{me} Guglielmi
302 rue Kubarek  

Mercredi 2 février 2022

Vendredi 3 février 2022

S'oppose à ce projet M^{me} Borsotto Andréa
M^{me} Marianne Nane. Laure
quartier Vaugrenier - Le Muy
Car notre désir est de réaliser
un ensemble immobilier 

Jeu 3 février 2022

Sois particulièrement attaché à l'insertion du projet dans son environnement (commune résidentielle et touristique) afin que sa perception (visuelle, sonore ...) soit la plus faible possible pour la population vivant à proximité, et passant devant cette zone quotidiennement ou presque - Mais deux prisons en Dracénié, c'est trop!!!!
A. Marc THIÉROU
habitant du Muy depuis 2019

Jeu 3 février 2022

Je partage totalement les avis déjà exprimés. De plus je suis obligé de constater, à ce stade, de nombreuses anomalies dans l'étude et la conduite de ce projet fermement contre l'édification de la prison et des projets attenants et complémentaires lourds et impactés
Silbert LAURENT Résident en zone impactée

Jeu 3 février 2022

Je suis contre ce projet de Centre pénitentiaire au Muy. Le Pôle de la Mode, qui nous a été refusé, et j'en suis encore amère, avait été plus dynamisant pour l'essor du Muy.
Mme Michelle PICHÉRI

Vendredi 4 février 2022

Yves AYME - IPR Leclerc Pollet (pages 8 à 11)
Je reprends tout d'abord ce que j'ai vu pages 4 à 6 [cartes FAUSSES] Pas d'extension au 20 mi 40ha - A l'atelier du 02/02/22 P'APIJ d'environ 15ha seulement (déjà pas mal pour les conséquences, destruction de végétaux etc sans parler bien sûr des appropriations, dévaluations - qui font l'objet de l'enquête publique.

Résumé de l'atelier du 02/02/22: consultations avec APIJ pour trouver des accès au projet de prison

Bul de l'atelier donc: envisager avec les locaux SDIG, lycée, Milleferrière, Pélissier, réseaux routiers, EDF, téléphone etc... les propositions prises en compte, sans plus -
La carte ci-dessous est une conclusion très personnelle et hypothétique des concertations de ce jour, les emprises peuvent très bien être déplacées selon les flèches vertes, vers NO, NE et SE. Une extension vers le SO est plus problématique.

elle impliquerait une menace pour la zone pavillonnaire des Valises, soumises à des contraintes du PPR (sera exigé lors de l'enquête publique) selon la position de la prise et l'empêchement - saturation des sols en amont du niveau de la Magdelaine et des Valises.

Pour l'instant, à la table où j'étais présent avec les représentants déjà nommés, il apparaît les accès envisageables sûrement (ce qui notera aussi les difficultés) :

• au Nord ; accès par route fréquentée par Millo Garin peu vraisemblable (fort trafic de camions + citernes de temps en temps) et de plus Rd Pont RD 1555 et route des Fenières, chargée aussi (4 directions de trafic se croisant !) Accident aussi en 2008 ! chez Millo Garin

• vers le lycée ; un girabout serait possible (+ existant) mais le Proviseur note les dangers pour les élèves et la facilité d'accès dans ce lycée.

• vers le centre du May ; ancienne route de Draguignan, mais privée, lancée à l'Est par des pavillonnaires.

• accès à l'extrême Sud au canal ou entre chemin remuant vers le Collet Pédan et la RND7. Dangereux à cause du trafic, nombreux bouchons en toutes saisons et de plus ; zone rouge du PPR du MUX, partiellement affectée en 2010. A revoir/enquête publique

• accès le long de la RD 1555 en face des établissements PIZZORANO par création d'un girabout. C'est l'hypothèse que j'ai considérée sur la fig. de la page 9. R est certain

qu'il ne s'agit que d'une HYPOTHÈSE PERSONNELLE et HYPOTHÉTIQUE ! Ces zones (canal ou rectangulaire selon le choix de l'APIJ peuvent très bien être décalées selon la volonté de l'APIJ.

Noter qu'une telle ligne potentielle rapprocherait le centre en projet du lycée (300m)

En conclusion, seule l'APIJ décidera de la position exacte ! Ce qui est logique mais regrettable car elle ne sera pas connue avant l'enquête publique courant 2^e semestre 2022 ! Sans concertation aucune avant, alors que les propriétaires, tenants de la zone ne savent pas s'ils seront concernés ou pas.


Malgré des propriétés agricoles certains dans la zone de Provence !

Reste vrai que l'équipe communale du MUX a dédigné ces zones agricoles en zone de développement économique malgré l'avis défavorable de la Chambre d'Agriculture en Avril 2016. On compte quelques vignes bien que ce soit le paradis des terres ! Place au progrès !!

Mais l'implantation d'une prise au Nord de la RND7, et une gare TGV au Sud, le long de l'AS, sont-ils vraiment des PROGRÈS. La prise sera payée par l'Etat (c'est NOUS TOUS contributeurs français) et la TGV non seulement par ceux-ci mais avec une contribution réservée à la population locale ! Hors sujet ? Certes, mais autant que la population en soit maîtresse ! Le progrès nous réserve un sacré coût !!

Vues AVE VITE
le 04/02/22

Lundi 7 février 2022

- Nous sommes venus habiter la campagne et nous
allons nous retrouver avec des blocos...
Alors la brochure... très bien : en papier glacé afin
de nous rendre du côté : malin !
Le croquis de la prison au milieu des champs... un
autre message.
Non seulement nous n'habiterons plus à la campagne
mais en plus cela nous emmène à nouveau vers
population de MERDE... et leurs famille qui sont
victimes de ça.
NON au projet de la prison au MUY
Mlle Angélique ROBERT. 

Jeune discours

Jus Saslami. Kalia

NON. NON. NON. NON.

C'est juste une honte.

Mme Mre Delange Jean.

Nous espérons que cette dernière ligne devrait servir à commencer
le projet de construction de cette prison absolue.

Si des actions similaires cette cette construction ont été menées une partie
de la population du Muy, absente des réseaux sociaux, n'a pas pu
manifesté.

Alors que le projet du "Pôle de la mode" a bénéficié d'une large campagne
de promotion : local dédié, pétition en ligne, prospectus...
ce projet a été plus discrètement diffusé dans la population.

Après compter sur la volonté de Mme Boyer, hostile à ce projet,
il a son impuissance à l'égard de Mme Boyer, hostile à ce projet.

Non, non et non ! Que notre petite ville s'embellisse et ne
s'entasse pas !

Mme Boyer les messages vous ont été envoyés alors ne les décevez pas !

Des touristes étrangers de cette région sont nombreux dans le Muy...

Mardi 8 février 2022

Mardi 9 février 2022

Jeudi 10 février 2022

Vendredi 11 février 2022

Lundi 14 février 2022

Mardi 15 février 2022

Mme CHAVE Amick. habitant Le Muy.

Je suis contre ce projet :

- densité implantation inadéquate (proximité du
Lycée, d'habitations existantes, expropriation de terres
agricoles utiles pour alimentation contrôlée etc...)

- problème de l'eau potable : Mme la Maire décide
de construire à tout va, sans (≈ 1500 logements
d'ici 4 à 5 ans) sans créer les logements prévus
par la DPA donc, une quantité non négligeable
de 113 m³ d'eau potable supplémentaires, en
plus une fosse avec des personnes qui consomment
120 l/jus. plus tous les vacanciers que nous
recevons chaque année ou alors - gros
problème toute l'eau nécessaire à alimenter
toutes ces personnes.

- problème d'assainissement : notre station
d'épuration est prévue pour ≈ 18000 habitants
avec tout l'apport de population indiqué ci-
dessus, nous les dépasserons Or rien n'est
prévu à ce jour.

Sans compter de la nuisance que cette prison
apportera à notre village (bruits, trafic migratoire
humain)



Christine MOROGE, Le Muy

Je suis également contre ce projet de prison et je partage l'avis des commentaires précédents :

- image du Muy dégradée
- lycée à proximité
- pas de véritable création d'emploi
- bétonnage à tout va
- site endommagé
- expropriation
- etc.

Mardi 16 février 2022

Il y a tout à développer avant l'implantation d'un ensemble pénitencier : commerces de proximité, piscine, cinéma...
En outre, les zones naturelles sont à préserver, autant que le PATRIMOINE VITICOLE.

NON A CE PROJET
Mme COLLIN 31 rte de la Motte 83490

Mardi 17 février 2022

Je ne suis pas contre ce projet mais contre le lieu choisi de son emplacement, il aurait été plus judicieux de trouver un terrain qui n'empêcherait pas ni les agriculteurs ni la future zone de développement du Col de Redon.

CHAIR J. Michel, Le Muy 83490

Mardi 18 février 2022

Mardi 21 février 2022

Mardi 22 février 2022

Mardi 23 février 2022

Mardi 24 février 2022

Mardi 25 février 2022

Mardi 28 février 2022

Mardi 1^{er} Mars 2022

Mardi 2 Mars 2022

Je suis également contre le projet de prison sur cette emplacement, je pense qu'une action plus efficace serait des manifestations tous les samedi jours du marché et une procédure devant les tribunaux pour manifester notre désaccord.

Mardi 3 Mars 2022

Absolument pas d'accord !!!
Le Muy a besoin de développer une toute autre image si elle veut être attractive.

Il y a suffisamment de delinquants et d'incidents sur la commune. Elle a d'autres besoins que ceux rapportés.

Mardi 3 Mars 22

Mme BERNARD Harel
265 Bd de l'AFN

Je suis très défavorable n'approuve rien à la commune que des nuisances, l'agriculture disparaît au profit des constructeurs nuisances sonores - pas d'emploi, nuisances visuelles.
Le lieu est très mal choisi avec garages du village.
Expérience négative avec Dragageon.

le 3 Mars 2022

Mme CANGELOSI Josephine
210, Av des Anciens Combattants
Le Muy.

Je suis contre ce projet à l'emplacement
où il est prévu
derrière une zone agricole à
proximité du lycée - et d'une
zone commerciale
problème de population étrangère
et d'aménagement.

Vendredi 4 Mars 2022

Mme FREULON LISE, 337 chemin des Sens et
des plaines ;
Je suis contre ce projet.
Le chemin des Sens et des plaines
ne trouve cet emplacement satisfaisant.

Mme FREULON Magali

337 chemin des Sens et des plaines 83490 Le Muy
J'ai assisté à la réunion de concertation par vidéo que
tout était déjà joué d'avance en avant. Nous, habitants du Muy,
sommes mis au pied du mur. C'est inacceptable. Les emplacements
On nous a expliqué "les critères" à prendre en compte pour trouver un
terrain pour la construction d'une prison - qui a décidé qu'il fallait
être à 20 minutes du palais de Justice. Cela réduit énormément
les choix possibles. Alors que l'emplacement choisi au Muy va mettre
en grosse difficulté la vie des habitants voisins, les problèmes
de circulation (en cas de transfert de prisonniers. Notamment),
les risques occasionnés en cas d'évasion et la proximité du
Lycée du Val d'Argens. Notamment - Par ailleurs, la valeur
Le Muy sera connue maintenant pour sa prison et plus pour son
marché provençal. La valeur de nos biens mobiliers et la
qualité de vie vont forcément être dégradés. Je suis absolument
CONTRE!

Vendredi 4 Mars 2022

Mme VIENNO Juliette et famille DESLOOVER - Le Muy.
Bld des Femmes

Nous sommes contre le projet de la prison au Muy.
Ca apportera encore de la délinquance, nuisances
et cet emplacement agricole doit rester "agricole".
Contre ce projet



DESTINATAIRE

Equipe Pro de la 2^e Ligue
Ligue de Football Amateur
67 Avenue de Fontenay
94 290 Le Kremlin Bicêtre

Ce jour,
votre facteur s'est présenté à votre domicile et n'a pas pu vous remettre votre lettre.



Info facteur :

AL D 230411VVA 232 320000000

Cet envoi vous sera remis contre paiement de la somme de :

La Poste - SA au capital de 5,364,851,584 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75016 PARIS

RECOMMANDÉ



Numéro de l'envoi : 7A 172 398 7678 8



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

CHOISISSEZ LA SOLUTION QUI VOUS CONVIENT LE MEUX (plus d'explications au verso)

NOUVELLE LIVRAISON À DOMICILE À

OU

RETRAIT DANS LE BUREAU DE POSTE DE VOTRE CHOIX

FAITES VOTRE CHOIX AUJOURD'HUI AVANT MINUIT www.laposte.fr/modification-livraison

SANS CHOIX DE VOTRE PART, votre lettre sera disponible :

Au bureau de :
Le
A partir de h
(date et l'heure de mise à disposition de la lettre en instance)

AVIS DE PASSAGE

SPR 276 NSR 14-19-184572-06-21